

MAIRIE DE ST ALBIN DE VAULSERRE

Compte rendu du Conseil Municipal du Mardi 14 Septembre 2021

L'an deux mille vingt et un et le quatorze septembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune de Saint Albin de Vaulserre, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances.

Présidence : Cédric MILANI, maire

Présents : Marc Rochet, Gilbert Longo, Karine Mollier adjoints

Fabien Gallice, Christian Girard-Cusin,

Estelle Milani, Léa Mollier, Maryline Lortjean conseillers,

Absents excusés et représentés : /

Absents excusés et non représentés : /

Secrétaire de séance : Léa Mollier et Karine MOLLIER

Approbation du compte rendu du conseil municipal du 5 juillet 2021.

Décisions prises par le MAIRE

Dérogation accordée pour les enfants MULLER à l'école de st Béron.

Véhicule stationné depuis plusieurs mois vers le parking devant Ermaurico a été enlevé.

Stage de Maud PELIZZARI stage Pôle emploi en secrétariat, convention signée par le Maire du 21 sept 2021 au 21 octobre 2021. Mi-temps Secrétariat, Mi-temps Archivage.

Ménage Mairie :

- Paul s'occupe du ménage des sols et des communs
- Céline les bureaux, cuisine, sanitaires

Une convention a été signée entre l'association Gym FIT et le Maire pour une durée d'un an pour louer la salle des fêtes le lundi 17h15 à 19h55.

• Délibération Nouvelles modalités de location de la salle des Fêtes

Une présentation des problématiques concernant les dernières locations de la salle des fêtes a été expliqué.

Pour verrouiller cela des modifications du contrat de location ont été présenté.

Et les modifications suivantes ont été proposées.

Récapitulatif des modalités de location de la salle des fêtes :

Période	Commune	Personnes extérieures à la commune	Associations de la commune	Club d'astronomie	Associations extérieures à la commune
Tarif hiver 1 ^{er} novembre au 31 mars	280 €	450 €	1 ^{ère} utilisation : gratuite 2 ^{ème} utilisation : 80 € 3 ^{ème} utilisation : 200 €	1 ^{ère} utilisation : gratuite 2 ^{ème} utilisation : gratuite 3 ^{ème} utilisation : 80 €	280 €
Tarif été 1 ^{er} avril au 31 octobre	250 €	400 €	1 ^{ère} utilisation : gratuite 2 ^{ème} utilisation : 80€ 3 ^{ème} utilisation : 200 €	1 ^{ère} utilisation : gratuite 2 ^{ème} utilisation : gratuite 3 ^{ème} utilisation : 80 €	250 €
Lave vaisselles	50 €	50 €	50 €	50 €	50 €
Ménage	100 €	100 €	100 €	100 €	100 €
Cautions					
Ménage	100 €	100 €	100 €	100 €	100 €
Location	800 €	800 €	800 €	800 €	800

➤ Location journée du mardi au jeudi 100 € selon disponibilité,
(La journée ou la soirée sauf jours fériés).

➤ Location par le personnel communal et les élus : 40 % de réduction du prix de location en vigueur, une fois par an et pour leur usage personnel.

 ↪ Acompte de 30 % à la signature du contrat

 ↪ Solde, location du lave-vaisselle et du ménage, 4 semaines avant la date de réservation

 ↪ Caution de 800 € (location de la salle des fêtes)

 ↪ Caution de 100 € (nettoyage de la salle des fêtes)

(Les Cautions seront encaissées en cas de non-respect du règlement de location de la salle des fêtes)

Les membres du Conseil après en avoir délibéré décident à l'unanimité de modifier les modalités de location de salle des fêtes ainsi que le contrat de location, avec les changements présentés ce jour en Séance du Conseil Municipal,

• **Délibération Chèque de Caution Location salle des fêtes**

Les membres du Conseil après en avoir délibéré décident à l'unanimité la possibilité d'encaisser les chèques de caution si le règlement de la location de la salle des fêtes n'a pas été respecté.

- **Délibération Bail de Location Garage Bellemin**

Le bail de location avec Mr BELLEMIN-LAPONNAZ Thierry (garage) de terrain a été présenté au Conseil.

Les membres du Conseil après en avoir délibéré décident à l'unanimité de donner l'autorisation à Mr Le Maire de signer le bail, présenté ce jour en Séance du Conseil Municipal, concernant la Location d'un terrain à Mr Bellemin-Laponnaz.

- **Délibération RIFSEEP**


Le projet de délibération a été exposé par le maire au conseil. Le maire rappelle que cette délibération doit être revue annuellement.

Les membres du Conseil après en avoir délibéré décident à l'unanimité de modifier les modalités d'attribution du régime indemnitaire, de faire un arrêté nominatif modifiant le RIFSEEP aux employés communaux, et autorise Mr le Maire à signer ces arrêtés.

- **Point Commissions**
- **Point Travaux**

Souberand vient faire les peintures fin octobre.
Les emplois ont été fait fin août
Carre vient changer les joints des fenêtres
Elagage sur toute la commune.

Fin de la réunion à 23h50.



Milani Cedric

